4. Durée de vie conventionnelle : 10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Qtar (kW) x

RÉGIME DE FONCTIONNEMENT de l'installation (1)	
1 x 8	0,25
2 x 8 avec arrêt le week-end	0,49
2 x 8 sans arrêt le week-end	0,67
3 x 8 avec arrêt le week-end	0,74
3 x 8 sans arrêt le week-end	1

x

TYPE D'UTILISATION (2)	
Process	0,95
Confort	0,5
Mixte	0,85

x 38 885

Qtar est la puissance thermique évacuable de la tour aéro-réfrigérante en kW.

(1) Les régimes horaires mentionnés dans le tableau ci-dessus correspondent au fonctionnement de l'installation de refroidissement et non pas au régime de travail du personnel.

(2) Le type d'utilisation correspond à celui de la chaleur valorisée récupérée sur la tour aéroréfrigérante.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-BA-13**

Lanterneaux d'éclairage zénithal

1. Secteur d'application :

Bâtiments industriels existants.

2. Dénomination :

Mise en place de lanterneaux d'éclairage zénithal.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place de :

– lanterneaux ponctuels marqués CE suivant la norme européenne EN 1873 ;

– ou de lanterneaux continus marqués CE suivant la norme européenne EN 14963.

Ces lanterneaux possèdent des performances thermiques Urc (coefficient de conductance thermique) attestées par le marquage CE suivant EN 1873 ou EN 14963 :

– pour les lanterneaux d'éclairage seul, Urc est inférieur ou égal à 2 W/m².K ;

– pour les lanterneaux ouvrants et les lanterneaux continus, Urc estinférieur ou égal à 2,5 W/m².K.

Leur remplissage est opalescent avec un taux de transmission lumineuse minimale de 45 %, suivant les mêmes normes.

Mise en œuvre d'un pilotage de l'éclairage électrique en fonction des apports de lumière naturelle.

Mise en œuvre réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN KWH CUMAC PAR M²
4 310

x

ZONE CLIMATIQUE	
H1	0,85
H2	1
H3	1,5

x S